



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO  
UNIVERSIDADE FEDERAL DO PIAUÍ – EDITAL 11/2014

Realização:



# EXAME DE PROFICIÊNCIA DE LEITURA EM LÍNGUA ESTRANGEIRA

DATA: 26/07/2014

HORÁRIO: das 8 às 11 horas

## CADERNO DE PROVA

Idioma:

**FRANCÊS**

Área de Pesquisa:

**(3) CIÊNCIAS HUMANAS, CIÊNCIAS SOCIAIS APLICADAS**

### LEIA ATENTAMENTE AS INSTRUÇÕES

- Esta prova é constituída de um texto técnico-científico em língua estrangeira, seguido de 5 (cinco) questões abertas relativas ao texto apresentado.
- É permitido o uso de dicionário impresso, sendo vedados trocas ou empréstimos de materiais durante a realização do Exame.
- As respostas deverão ser redigidas em português e transcritas para a **Folha de Respostas**, utilizando caneta esferográfica, **tinta preta** ou **azul, escrita grossa**.
- A Folha de Respostas** será o único documento válido para correção, não devendo, portanto, conter rasuras.
- Será eliminado o candidato que se identificar em outro espaço além daquele reservado na capa da **Folha de Respostas** e/ou redigir as respostas com lápis grafite (ou lapiseira).
- Nenhum candidato poderá entregar o Caderno de Prova e a Folha de Respostas antes de transcorridos 60 minutos do início do Exame.
- Em nenhuma hipótese haverá substituição da **Folha de Respostas**.
- Ao encerrar a prova, o candidato entregará, obrigatoriamente, ao fiscal da sala, o Caderno de Prova e a Folha de Respostas devidamente assinada no espaço reservado para esse fim.

## La Soudanaise condamnée à mort se réfugie à l'ambassade américaine

Publié le [27-06-2014](#) à 07h30

Condamnée pour avoir renoncé à sa religion, libérée, arrêtée et à nouveau libérée, Meriem Yahia Ibrahim Ishag s'est rendue à l'ambassade des Etats-Unis à Khartoum.

Née d'un père musulman, Meriam Yahia Ibrahim Ishag a été condamnée à mort en vertu de la loi islamique en vigueur qui interdit les conversions. (AFP)

La chrétienne soudanaise dont la condamnation à mort avait été annulée, et qui avait été ensuite arrêtée en tentant de quitter le pays, a trouvé refuge à l'ambassade des Etats-Unis à Khartoum, a déclaré son avocat jeudi 27 juin. Meriem Yahia Ibrahim Ishag "est à l'ambassade américaine en ce moment", selon Me Mohanad Mustafa, sans plus de précisions. Interrogé, un porte-parole de la mission diplomatique n'a pas fait de commentaires. « Elle et son mari pensent qu'il s'agit d'un endroit sûr pour eux », a ajouté l'avocat. »



A Washington, la porte-parole du département d'Etat Marie Harf a indiqué que Meriem Yahia Ibrahim Ishag et sa famille étaient "dans un endroit sûr" et que le gouvernement soudanais avait "assuré que la famille continuerait d'être en sécurité".

### Condamnée à mort pour apostasie

Invoquant des considérations de vie privée, la représentante de la diplomatie américaine a refusé de préciser l'endroit où se trouvait la jeune Soudanaise, dont l'arrestation puis la condamnation à mort pour apostasie (qui renonce à sa religion) avait provoqué l'indignation de pays occidentaux.

Meriem Yahia Ibrahim Ishag, 26 ans, avait été arrêté mardi à l'aéroport alors qu'elle tentait de quitter le Soudan avec son mari et leur deux enfants, puis inculpée d'usage de faux, Khartoum l'accusant d'avoir présenté un faux document et fourni de fausses informations pour partir.

Le procureur avait décidé de la laisser rentrer chez elle sous le contrôle d'un garant, avait déclaré plus tôt dans la journée Me Mohanad Mustafa, ajoutant qu'elle ne pourrait pas quitter le pays. Meriem Yahia Ibrahim Ishag a pu quitter le commissariat après que ses avocats et les autorités sont tombés d'accord sur un garant, qui a donné des gages qu'elle se présenterait à la justice en cas de convocation. Le nom de cette personne n'a pas été dévoilé.

Le cas de cette jeune femme, qui met au jour la question de la liberté de culte au Soudan, et sa condamnation à la peine de mort le 15 mai ont suscité l'indignation de gouvernements occidentaux et de groupes de défense des droits de l'homme.

### « Ce qu'elle a fait est illégal »

Une cour d'appel a décidé lundi de sa libération de prison, où elle était détenue avec ses enfants. Mais, menacée de mort, elle a dû se cacher dès sa sortie. Elle s'est ensuite rendue à l'aéroport de Khartoum avec son mari et leurs enfants, pour quitter le Soudan. C'est là, selon son époux, Daniel Wani, qui a la double nationalité américaine et sud-soudanaise, qu'elle a été retenue par des agents de la sécurité nationale alors qu'elle était escortée par des diplomates de l'ambassade américaine. La famille voulait se rendre aux Etats-Unis. « Nous sommes inquiets. C'est pour cela que nous voulons partir d'ici aussi vite que possible », a expliqué Daniel Wani, assurant que tous les documents étaient en règle.



